REGLEMENT DU TOURNOI DE BADMINTON D’ELANCOURT

DU 17 ET 18 JANVIER 2015

## Article 1 – GENERALITES

1. Le tournoi est autorisé sous le numéro 14.LIFB.78/Ti.F.S/002
2. Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBA, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
3. Tout participant doit être en règle avec la FFBA et doit être en possession de sa licence de compétition.
4. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
5. Le juge arbitre désigné par le comité d’organisation est monsieur Jean-Marc ROUSSEAU. Ses décisions sont sans appel.
6. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

## Article 2 – EPREUVES ET CATEGORIES

1. Le comité d’organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
2. Ce tournoi senior, proposant les séries suivantes NC, D3/D4, C4/D1/D2, C1/C2/C3 et B, est ouvert à tous les licenciés FFBA des **catégories cadets, juniors, seniors et vétérans**. Les joueurs classés dans diverses séries joueront dans les tableaux correspondant à leur classement si telle est leur inscription à la compétition.
3. Une paire avec des classements dans deux séries différentes sera inscrite dans la série du classement le plus élevé.
4. Le surclassement dans la série supérieure n’est autorisé que si les deux joueurs sont tous les deux classés dans la série inférieure.
5. Les tableaux ne seront ouverts qu’avec un minimum de quatre paires inscrites.
6. Les tableaux proposés dans le tournoi sont : double homme, double dame et double mixte.
7. Tous les tableaux se dérouleront avec des phases éliminatoires en Poule.
8. Les tableaux affichés sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés avant le début des matchs. Par conséquent, les horaires des matchs sont affichés uniquement à titre d’information.
9. L’organisation se réserve le droit de regrouper deux séries dans un tableau en cas d’inscriptions insuffisantes.

## Article 3 – INSCRIPTIONS

1. Chaque joueur inscrit au tournoi devra connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « FORFAIT », après la date du tirage au sort fixée au vendredi 5 Janvier 2015 (voir règlement des forfaits). En cas de « FORFAIT », le joueur devra prévenir le club organisateur de sa non-participation. De plus, il adressera dans les délais impartis les pièces justificatives, à la Commission Régionale des Tournois de la Ligue Ile de France de Badminton.
2. Tout forfait arrivant après tirage au sort ne sera remboursé que sur présentation d’un certificat médical ou courrier de l’entreprise en cas d’empêchement professionnel
3. Les conséquences des erreurs susceptibles d’apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuille d’engagement non complétés selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause. Toute modification d’inscription doit être précisée par courrier.
4. La date limite d'inscription est fixée au vendredi 26 Décembre 2014
5. Les inscriptions se feront uniquement par courrier, aucune inscription par mail ne sera prise en compte.
6. 2 envois maximum seront acceptés. Au-delà, le club se réserve le droit de les refuser.
7. Les règlements par chèque seront libellés à l’ordre de « Les Volants d’Elancourt » et envoyés à :

 Jessica BATUT

 1 Allée de la Garonne

 78990 ELANCOURT

1. Aucune inscription d’un joueur par un autre club ne sera prise en compte.

Toute modification ou annulation devra être faite par écrit ou par mail à : tournoi.lvelancourt@gmail.com

1. Le montant des engagements est de 12 Euros pour 1 tableau, 18 Euros pour 2 tableaux.
2. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception, le cachet de la poste faisant foi.

## Article 4 – DEROULEMENT

1. Tout joueur devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Toute personne non présente à l’heure de sa convocation pourra être déclarée W.O.
2. Seul le responsable du club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du juge arbitre.
3. Les matchs peuvent être appelés dès l’horaire de convocation (cf. Règlement Général des Compétitions).
4. Le volant officiel est le RSL Tourney Grade 3. Ils seront en vente sur le lieu de la compétition. Ils doivent être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants sont à la charge des joueurs par partage égal entres les deux joueurs/paires.
5. Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.
6. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l’appel et le début de leur match.
7. A l’appel de leur nom, les joueurs devront aller chercher les feuilles de match à la table de marque et les rapporteront dûment remplies à la fin de la rencontre.
8. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu’avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain pendant son match (sauf pendant les arrêts prévus article 16.2 des règles du badminton).
9. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant leurs matchs ainsi que le juge arbitre, les arbitres (ou faisant office), les membres du comité d’organisation, les coachs (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.
10. Tout joueur désirant quitter le Gymnase devra prévenir le juge arbitre sous peine d’être perdant par W.O. à l’appel de son nom. De plus, les joueurs ne se présentant pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l’appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge arbitre.
11. Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Lors des phases finales, les organisateurs essaieront de fournir des arbitres. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre à tout moment, pour qu’il désigne éventuellement un arbitre.
12. Tout volant touchant les infrastructures (sauf celles désignées par le juge arbitre) sera déclaré faute, sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois, et ce autant de fois que nécessaire.
13. Le comité d’organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
14. **Toute participation implique l’adoption du présent règlement.**